

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MAI 2025**

L'an Deux Mil vingt-cinq, le 26 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

présents : 9 représentés : 10 votants : 10
Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2025

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Madame Monique DA COSTA, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Madame Delphine HUGOT, Monsieur Joel RIMET.

Excusés : Monsieur Arnaud LAVENDOMNE représenté par Monsieur Bruno VITTE.

Absents : Madame Martine SUNDBERG, Messieurs Roger CHARVIN et Mathieu GASCARD

ORDRE DU JOUR :

- Subvention associations 2025
- Restauration de la statue Sainte Philomène
- Convention Citéo déchets abandonnés
- Suppression et création d'un emploi
- Participation protection sociale complémentaire

- Informations diverses
 - Ecole : aménagement des platanes
 - Organisation marché
 - Projet Centre de Loisirs
 - Voirie
 - Attribution bureau pour une garde verte – Parc du Vercors

Monsieur François CHIEUX a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2025
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Subventions associations 2025

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2025 pour approbation. L'objet de ces subventions est de financer le fonctionnement des associations.

Le montant annuel accordée pour l'ensemble des associations est de 9280 €. Somme en légère hausse par rapport à l'an passé.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Restauration statue Sainte Philomène

Monsieur le Maire présente le projet et les devis estimatifs.

Parmi les objets mobilisés inscrits aux monuments historiques, nous possédons une statue en bois dorée. Lors de son inscription le 5 novembre 1973, elle avait été identifiée comme statue de la vierge. En déposant une demande de subvention pour sa restauration, auprès de la DRAC, ils l'ont identifiée comme une statue de Sainte Philomène. Cette statue étant d'avant 1905, elle est la propriété de la commune.

Afin de financer ces travaux l'association Patrimoine'Art sollicite une aide financière auprès de la commune, du conseil départemental et de la DRAC pour le projet suscité.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Convention Citéo déchets abandonnés

Monsieur le Maire rappelle le sujet de cette convention et indique que depuis la signature de cette dernière, 8 communes ont émis le souhait de rejoindre le groupement. Il convient donc d'ajuster le périmètre de cette convention.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Suppression et création d'un emploi

Madame FOURNAT, première adjointe rappelle qu'un agent titulaire est parti en congés parental. Celui-ci prenant fin au 31 juillet il convient de réintégrer cet agent dans l'équipe.

A la demande de l'agent, son temps de travail est réajusté à la baisse.

De ce fait, il convient de supprimer son poste et d'en créer un nouveau avec l'amplification horaire correspondante.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Participation protection sociale complémentaire

À compter du 1er janvier 2025, les collectivités territoriales devront obligatoirement participer au financement de la protection sociale complémentaire (prévoyance) de leurs agents, à hauteur d'un minimum de 7 € par mois. À Hostun, la commune a décidé d'accorder une participation de 15 €.

Cette obligation s'étendra à la couverture santé (mutuelle) à partir du 1er janvier 2026, avec une participation minimale de 15 € mensuels. À Hostun, la commune a décidé d'accorder une participation de 15 €.

Les contractuels de droit privé sont également concernés.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations et sujets divers

-Travaux voirie : cette année 35 000 € TTC seront attribués aux travaux de voirie.

-Projet salle des fêtes : Le projet s'inscrit également dans une volonté de valorisation de l'entrée du village : l'esthétique, la sécurité et l'optimisation des usages sont jugées prioritaires.

L'architecte Monsieur BOUVAREL est missionné pour la conception et le suivi du projet en lien avec le cabinet BEAUR. Projet en étude pour 2026.

-France service : Un conciliateur va intégrer la maison France Services. 2 matinées par mois, les mardis. Le 30 juillet est prévu l'installation du conciliateur. Informations supplémentaires et calendrier à venir.

-L'éco-garde : Valence Romans Agglo et le Parc Naturel Régional du Vercors ont embauché un éco-garde qui couvre notre territoire (surveillance environnement, sentiers de randonnée, sport nature, ...). Afin de faciliter ces missions, il convient de lui attribuer un bureau. La municipalité offre la possibilité d'installer ce bureau sur la commune.

-Platane école : Pour rappel, le revêtement autour des platanes est détérioré. Il sera proposé au prochain conseil d'école d'enlever la résine autour des platanes dans la cour côté primaire et de végétaliser.

-Marché : Afin d'organiser au mieux le marché, Delphine HUGOT devient référente du marché. Le dépliant actuel va être actualisé et distribué dans les campings et autres hébergements du territoire.

Du fait que le marché s'élargit, il sera demandé aux exposants une inscription avec justificatif au préalable auprès du secrétariat de mairie.

-Rappel des prochains événements estivaux : La biennale Artousider du 5 au 9 juin, le folklore Empi & Riaume le 8 juillet, la fête du village le 26 juillet, le vide grenier le 17 août.

-Amélioration et extension centre de loisirs : Un dernier scénario a été fourni par le cabinet d'architecte. Il convient d'avancer sur la partie financière afin de présenter prochainement le projet aux communes concernées.

La séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion le lundi 7 juillet 2025 à 19h00
